

MICHAEL SOMMER
PRESIDENT
PRÉSIDENT
PRÄSIDENT
PRESIDENTE

SHARAN BURROW
GENERAL SECRETARY
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
GENERALSEKRETÄRIN
SECRETARIA GENERAL

Monsieur Abdelaziz Bouteflika
Président de la République d'Algérie
El Mouradia
Alger
Algérie

E-mail: president@el-mouradia.dz

HTUR/SB/sdr

Le 24 septembre 2013

Violation des droits syndicaux en Algérie

Monsieur le Président,

Au nom de la Confédération Syndicale Internationale (CSI), qui représente 175 millions de travailleurs et de travailleuses dans le monde entier, de par ses 315 affiliées dans 156 pays, nous vous adressons la présente pour protester vigoureusement contre le licenciement abusif de Rachid Malaoui, Président du SNAPAP, organisation associée à la Confédération Syndicale Internationale.

M. Rachid Malaoui, Président du Syndicat National Autonome des Personnels de l'Administration Publique (SNAPAP), a été radié de son poste à l'Université de formation continue, en mai 2013. En juin et juillet 2013, pendant et après la Conférence internationale du Travail de l'OIT, plusieurs négociations informelles ont été menées avec le Ministère du travail et d'autres institutions d'état, au cours desquelles M. Malaoui a été informé de son éventuelle réintégration. Malheureusement, à ce jour, aucune mesure concrète n'a été prise et ses voies de recours pour le traitement de son dossier sont restées sans réponse.

Une fois de plus, nous nous devons de rappeler à votre gouvernement qu'il a ratifié la Convention 87 de l'OIT, d'après laquelle il a une obligation directe de ne pas interférer dans l'exercice de la liberté syndicale.

Les actions menées par votre administration envers M. Malaoui ne sont pas conformes avec votre propre réglementation administrative, avec la Constitution algérienne et la Convention 87 de l'OIT, et reflètent la répression dont le SNAPAP et le mouvement syndical indépendant en Algérie sont aujourd'hui victimes.

Par conséquent, nous demandons la réintégration immédiate de M. Malaoui dans ses fonctions avec toutes les compensations salariales et autres appropriées, et de lui accorder une permission de détachement syndical au plus vite. Nous vous encourageons vivement à vous engager dans un véritable dialogue social et franc avec le SNAPAP.



Secrétaire générale